De Buet

Informatiounsblat vun der Réiser Gemeng

Bierchem, Béiweng, Kockelscheier, Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser





sommaire

Edito	3
Är GemengLe service technique	4
 Gutt ze wëssen Etape locale de la Flèche du Sud Réglementation provisoire de la circulation Accueil des nouveaux habitants Geräuschvolle Gartenarbeit / Travaux de jardinage bruyants Fosses septiques Grouss Botz 2005 Réouverture de la Maison des jeune 	6 s
Meng Strooss • Rue Hans Adam à Berchem	11
An der Zäit • Gemeindebau in Roeser	12
Déi Jonk • Occupation d'étudiants	13
Kultur a FräizäitPeffermill(ch)en	15
SportTennis-Club Roeserbann Saison 2005Schoulsportdag 2005	16
 Etat civil Naissances, partenariats, décès Janvier-mars 2005 	17
Rétrospective mars-avril • Gala-Concert vun der Harmonie Réiserbann	18
Conseil communal • Séance publique du 18 avril 2005 Öffentliche Sitzung vom 18. April 2005	-

Editeur: Administration communale de Roeser Réalisation : Agence MAC

Gedruckt auf holzfreiem Papier hergestellt aus 50% wiederaufbereiteten Fasern und aus 50% chlorfrei gebleichten Zellstoffen

Administration communale de Roeser

Heures d'ouverture du lundi au vendredi Öffnungszeiten montags bis freitags

Service administratif Verwaltung

8h00 - 11h45 + 13h00 - 16h45

Service technique Technischer Dienst

7h45 - 11h45 + 13h15 - 16h15

Chaque dernier lundi du mois les bureaux sont fermés au public

pendant la matinée. Am letzten Montag jeden Monats sind die Büros morgens geschlossen.

Renseignements Auskünfte	36 92 32 1
Fax	36 92 32 219
Collège échevinal Schöffenrat	36 92 32 1
Secrétariat communal Gemeindesekretariat	36 92 32 200
Bureau de la population Einwohnermeldeamt	36 92 32 220
Recette communale Einnahmebüro	36 92 32 230
Service technique Technischer Dienst	36 92 32 251
Permanence technique (seulement en dehors des heures de bureau) Technischer Bereitschaftsdienst (nur außerhalb der Bürostunden)	36 92 32 500

E-mail info@roeser.lu

Internet www.roeser.lu



edito



Umweltbewusstsein, längst eine Selbstverständlichkeit?

Liebe Mitbürgerinnen und Mitbürger,

Während der letzten Gemeinderatssitzung befasste sich der Gemeinderat gleich in mehreren Punkten mit umwelttechnischen Fragen.

Nebst der Annahme des alljährlichen Programms zur Umsetzung unseres Grünplanes in Zusammenarbeit mit der Stiftung "Höllef fir d'Natur", diskutierte der Gemeinderat ebenfalls zwei Punkte im Zusammenhang mit dem Wald.

Da wäre zum einen die Analyse und Debatte über das Projekt eines großherzoglichen Reglements, welches die Schaffung einer nationalen Schutz- und Naturzone für den "Beetebuerger Bësch" vorsieht. Dass es überhaupt zu diesem großherzoglichen Reglement und der Schaffung eines "Naturbësch" kommen kann, ist dem gemeinsamen Engagement der Gemeinden Roeser, Bettemburg und Leudelingen und dem ehemaligen Umweltminister zu verdanken. Der jetzige Umweltminister, welcher als ehemaliger Bürgermeister von Bettemburg Pate für das Projekt stand, konnte die Idee nun weiter vorantreiben und nächstens zu einem positiven Abschluss bringen. Der "Naturbësch" wird keinesfalls zu einem Reservat werden, wo es dem Menschen nicht mehr erlaubt sein wird, einen Fuß hineinzusetzen. Im Gegenteil ist der Mensch auch in Zukunft willkommen, allerdings wird es uns nicht mehr erlaubt sein, Eingriffe in die Natur und den Lebensraum Wald vorzunehmen! Der Wald als Lebensraum für Fauna und Flora wird sich selbst überlassen, es wird der Natur also ihre Grundaufgabe der natürlichen Regeneration zurückgegeben.

Des Weiteren befasste sich der Gemeinderat mit einer Abänderung seines Reglements über die Nutzung von Tropenholz bei kommunalen Projekten. Hatte der Gemeinderat anfangs der 90er Jahre entschieden, gänzlich auf die Nutzung von Tropenholz zu verzichten, so haben neue Entwicklungen es den Klimabündnisgemeinden ermöglicht, die bisherige Haltung in diesem Bereich aufzugeben. So kann in Zukunft wohl auf Tropenholz zurückgegriffen werden, soweit es FSC-zertifiziert ist. FSC (Forest Stewardship Council) ist eine NGO, welche das Ziel verfolgt, weltweit eine verantwortliche Forstpolitik zu fördern. Neben forstwirtschaftlichen Kriterien sind

es vor allem ebenbürtige Standards für Mensch und Umwelt, die garantiert werden. Es werden also Anstrengungen unternommen, ein Gleichgewicht zwischen wirtschaftlichen, ökologischen und sozialen Erwartungen herzustellen.

Im Sinne des Nord-Süd-Engagements unserer Gemeinde ist es selbstverständlich, dass wir versuchen, ebenfalls den Menschen in der 3. Welt eine wirtschaftliche Option zu ermöglichen, soweit dies unter verträglichen und annehmbaren Kriterien für Umwelt und Mensch passiert. Jedoch ist diese Entscheidung nur ein erster Schritt, denn wenn unsere Länder, Regionen und Gemeinden verlangen, dass beispielsweise in den ärmeren Ländern nach den FSC-Kriterien gearbeitet wird, ist es nur logisch, dass auch wir uns an diese Kriterien halten. Daher wird die Gemeinde Roeser, als Gründungsmitglied von FSC Luxemburg, in einer der nächsten Gemeinderatssitzungen darüber zu entscheiden haben, dass ebenfalls sämtliche kommunalen Wälder FSC-zertifiziert werden, was uns dann auch vor neue Herausforderungen der forstwirtschaftlichen Nutzung stellen wird. Zu gegebenem Zeitpunkt werden wir einen Aufruf an alle privaten Waldbesitzer unserer Gemeinde machen, ebenfalls die FSC-Standards zu berücksichtigen und anzuwenden.

Diese Beispiele zeigen, dass das Umweltbewusstsein längst zum politischen Alltag in unserer Gemeinde gehört. Wir wissen ebenfalls, dass dieses Bewusstsein von einer Vielzahl unserer Bürger geteilt wird. Jedoch muss man immer wieder feststellen, dass bei einigen Bürgern dieses Engagement noch nicht ganz angekommen zu sein scheint. Daher werden wir insbesondere im Bereich der Müllvermeidung, des Recyclings, sowie der Abfallbeseitigung in den kommenden Wochen eine erneute Aufklärungskampagne starten, um möglichst alle Bürger zu einem verstärkten Engagement im Sinne unserer Umwelt zu animieren und beweisen, dass Umweltbewusstsein in unserer Gemeinde längst eine Selbstverständlichkeit geworden ist!

> Tom Jungen Umweltschöffe



Le service technique

Les missions du service technique sont tellement diversifiées et complexes qu'il est presque impossible de les présenter toutes en même temps ; dans une première phase nous nous limitons à donner un aperçu général sur le département administratif pour présenter au fur et à mesure certains services plus en détail.

1. Conduite des travaux

Une mission importante du service technique est d'assister le collège échevinal dans sa fonction de direction des travaux pour tous les nouveaux projets et de les suivre du début à la fin. La procédure est presque toujours identique, peu importe qu'il s'agisse de la transformation/construction d'un bâtiment ou le réaménagement d'une rue : préparation, budgétisation, soumission, surveillance du chantier, finalisation et mise en service.

Chaque projet d'envergure importante se déroule en collaboration étroite et sous la responsabilité des architectes et bureaux d'études. Les projets de moindre envergure peuvent être réalisés directement soit en régie propre, soit par l'intermédiaire d'une entreprise externe, sous réserve de disposer des crédits nécessaires et avec l'assentiment du collège échevinal, voire du conseil communal.

2. Urbanisme

Un chapitre important représente le service de l'urbanisme, qui est responsable pour la délivrance des autorisations de bâtir ainsi que la gestion du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune, dont il existe une partie graphique et une partie écrite. Y sont connectés les Plans d'Aménagement Particuliers (PAP) qui représentent les différents lotissements.

Comme la police des bâtisses appartient seul au bourgmestre, le rôle de conseil est précieux pour éviter aux habitants des plans inutiles (car non conformes) qui entraînent un gaspillage de temps et d'argent.

Tombent également sous la compétence de ce service la délivrance des certificats d'année de construction pour les différentes demandes de subvention ainsi que les renseignements sur les différentes infrastructures communales (eau, canal).

3. Etablissements classés / Commodo-Incommodo

Pas moins importantes sont les autorisations d'exploitation (commodo/incommodo). Tout établissement industriel, commercial ou artisanal, ainsi que toute activité dont l'exploitation ou la mise en œuvre peuvent présenter des dangers de sécurité, de salubrité, de commodité par rapport au public sont tenus de suivre la procédure de commodo/incommodo d'après la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Les demandes d'autorisation d'exploitation relatives aux établissements de la classe 2 sont à autoriser par le bourgmestre. Il s'agit, entre autres, des autorisations concernant l'exploitation de restaurants de plus de 50 personnes, de salles de réunion et de spectacle pouvant recevoir de 100 à 1 000 personnes, les ménageries de plus de 10 animaux, les boulangeries, boucheries et autres activités artisanales, etc.

Patrick Nilles, John Peltier, René Ballmann (de g. à d.)



Le service technique

4. Service d'hygiène

Alors que le vidage des poubelles grises (déchets ménagers) et poubelles vertes (bio) est confié à une entreprise externe, les services communaux assurent l'enlèvement des déchets dans toutes ses formes (vidage hebdomadaire des poubelles sur les places publiques et chemins ruraux, ramassage mensuel des vieux papiers, ramassage des coupes d'arbustes etc.). Le détail ainsi que les dates y relatives figurent sur le calendrier écologique distribué à tous les ménages au début de chaque année.

La commune prend également en charge le transport au Parc de recyclage STEP des déchets encombrants contre paiement d'une taxe, alors que l'enlèvement de la ferraille et des frigos est gratuit.

5. Infrastructures

Le service technique est également responsable du contrôle et de la gestion des réseaux, infrastructures et bâtiments communaux. Ne citons que l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'éclairage public de la voirie communale, l'entretien de la voirie communale avec la signalisation routière y afférente, l'entretien des places publiques et espaces verts, la gestion des différents bâtiments communaux, écoles et hall omnisports, les édifices religieux ainsi que les cimetières.

6. Ouvriers

Finalement, il faut encore planifier les travaux journaliers et encadrer les 24 ouvriers et artisans sans lesquels le meilleur programme ne pourrait jamais être réalisé.

Service technique - département administratif

René BALLMANN, chef de service

Tél.: 36 92 32 250; e-mail: rené.ballmann@roeser.lu

Patrick NILLES, déchets, établissements classés Tél.: 36 92 32 251; e-mail: patrick.nilles@roeser.lu

John PELTIER, autorisations de bâtir

Tél.: 36 92 32 252; john.peltier@roeser.lu



John Peltier et René Ballmann discutant sur un plan

Etape locale de la Flèche du Sud Réglementation provisoire de la circulation

Le vendredi 6 mai 2005 se déroulera la fin et l'arrivée de la 2e étape de la course « La Flèche du Sud » sur le territoire de la commune de Roeser. La course empruntera un circuit passant par Kockelscheuer, Roeser, Crauthem, Peppange, Livange et Berchem.

Pour les besoins de cette course, afin d'assurer la sécurité des participants à la course sur le circuit susmentionné emprunté à plusieurs reprises par les cyclistes, ainsi qu'à l'arrivée de l'étape à Roeser, la réglementation provisoire ci-après a été édictée en modification temporaire du règlement communal du 8 février 1995 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser :

Le stationnement est interdit

sur les axes routiers principaux en agglomération empruntés par la course à savoir :

- Grand-rue à Roeser
- rue de Bettembourg à Crauthem
- rue de Crauthem à Peppange
- rue Méckenheck et rue du Bois à Berchem
- rue de Roeser à Kockelscheuer

La circulation est interdite

dans le sens inverse de progression de la course dans les rues suivantes, à savoir :

de Roeser vers Kockelscheuer

- CR 158 entre Kockelscheuer et Roeser
- rue de Roeser à Kockelscheuer

de Peppange vers Crauthem et Roeser

- rue de Crauthem à Peppange
- CR 132 entre Crauthem et Peppange
- rue de Bettembourg à Crauthem
- Grand-rue à Roeser

de Livange vers Peppange

• CR 159 entre Peppange et Livange

de Berchem vers Livange

- rue de Livange à Berchem
- rue de Bettembourg à Livange

de Kockelscheuer vers Berchem

- route entre Berchem et le CR 186
- rue du Bois à Berchem
- rue Méckenheck à Berchem

Les dispositions susmentionnées prennent effet le 6 mai 2005 de 15.30 heures jusqu'à la fin de la course (arrivée au plus tard vers 17.30 heures).

Veuillez noter que l'arrêt de bus situé en face de la maison communale sera déplacé au 51 de la Grand-rue.

Dans l'intérêt de la sécurité des cyclistes participant à la course et pour éviter tout accident, l'administration communale vous saurait gré de bien vouloir veiller à ne pas stationner de véhicule dans votre rue entre 15 et 18 heures et de circuler dans le sens de progression de la course indiqué ci-dessus.

Merci pour votre compréhension.

Accueil des nouveaux habitants

Le lundi, 21 mars 2005, le collège échevinal avait invité à une réception tous les habitants qui venaient d'élire domicile dans la commune de Roeser durant l'année passée.

L'échevin Tom Jungen souhaitait la bienvenue aux invités et apportait par une brève présentation de la commune des informations utiles sur la vie dans le «Roeserbann». Ensuite le secrétaire communal Alain Inglebert présentait le site Internet de l'administration communale. Finalement un film tourné par le club local Ciné-Vidéo-Flash résumait les principaux évènements dans la commune durant les années 2002 et 2003.



La soirée fut clôturée par un pot de l'amitié offert par la commune qui permettait aux nouveaux habitants de faire la connaissance avec quelques élus locaux.

Geräuschvolle

Hiermit sei daran erinnert, dass die Benutzung von Maschinen mit lautstarken Motoren wie beispielsweise Rasenmäher, Gartenfräsen und Motorsägen, sowie anderer ähnlicher Maschinen innerorts sowie in einer Entfernung von weniger als 100 Metern von Siedlungen zu folgenden Zeiten untersagt ist:

• an Werktagen vor 8.00 Uhr und nach 20.00 Uhr;

• an Samstagen vor 8.00 Uhr, zwischen 12.00 und 14.00 Uhr und nach 18.00 Uhr;

• an Sonn- und Feiertagen.



Travaux de Gartenarbeit jardinage bruyants

Nous rappelons que l'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses et autres engins similaires à l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération est interdite:

- les jours ouvrables avant 8.00 heures et après 20.00 heures;
- les samedis avant 8.00 heures, entre 12.00 et 14.00 heures et après 18.00 heures;
- les dimanches et jours fériés.

Fosses septiques

Actuellement se déroule dans les localités de Roeser, Bivange et Kockelscheuer une action pour la vidange et le nettoyage des fosses septiques. Conformément à la circulaire distribuée aux ménages concernés, les intéressés doivent s'inscrire auprès de la firme LAMESCH au no tél. 52 27 27 - 204 (Mme SETOCA) ; la facture sera payée directement au chauffeur.



Quant aux habitants des autres localités, en l'occurrence Peppange, Livange, Berchem et Crauthem, il est rappelé que les fosses septiques peuvent être supprimées.

La condamnation des fosses septiques est subventionnée par une participation financière de la commune de l'ordre de 50% du coût des travaux avec un maximum de 375.- € (si les travaux sont réalisés par une entreprise) ; si les travaux sont réalisés en régie propre, la commune prend en charge 50% des frais du matériel.

Vu le grand nombre d'inscriptions, surtout après l'achèvement de l'étape Crauthem, une liste d'attente a été dressée et il faut prévoir des délais d'au moins 2 à 3 mois.

Pour des renseignements supplémentaires n'hésitez pas à contacter notre service technique (Tél : 36.92.32.251 (NILLES Patrick) ou e-mail patrick.nilles@roeser.lu).

Informations de dernière minute Rapports des séances du conseil communal Calendrier des manifestations

Formulaires

etc.

Mise à jour quotidienne!

Aktuelle Informationen

Berichte über die Gemeinderatssitzungen

> Veranstaltungskalender

> > **Formulare**

usw.

Täglich auf dem neuesten Stand!

Grouss Botz 2005 Fir eng propper Gemeng





Le samedi, 19 mars 2005, le collège échevinal avait invité à la traditionnelle «Grouss Botz».

Comme chaque année, de nombreux bénévoles ont participé à cette action. Ils ont parcouru le territoire de la commune en ramassant les déchets et débris abandonnés par des gens négligents durant l'année passée.

Un grand merci à tous les participants qui ont ainsi contribué à un environnement plus propre et sain pour tous, les hommes et les animaux.

Malheureusement on a dû constater à nouveau qu'il y a un nombre croissant de gens qui pensent que la nature est une décharge publique puisque presque une tonne de déchets furent collectés !



Réouverture de la Maison des jeunes

Le 12 avril 2005, la Maison des jeunes a rouvert ses portes. Lors de cette occasion, le collège échevinal a organisé une rencontre entre les acteurs communaux, les membres de l'asbl « Générations 2000 » et les jeunes de façon à éclaircir les incompréhensions qui planaient concernant l'avenir de l'espace de rencontre attribué aux jeunes de notre commune. Chacun a donc eu l'opportunité de s'exprimer mais aussi de poser les questions qui lui tenaient à cœur.

Reculer pour mieux sauter sera donc la devise de nos jeunes puisque directement, ils ont organisé une réunion afin de définir la reprise des activités au quotidien mais aussi la réactualisation des projets plus spécifiques tels que le projet home page, le Vakanzatelier...

Voici quelques propositions d'activités pour les mois à venir :

- projet d'aménagement de la Mj : projet graffiti
- sorties diverses (Karting, paint ball, six flags...)
- randonnée vélo
- tournoi de football
- soirée grillade
- soirée filles / garçons
- tournage de courts métrages et atelier montage vidéo

Si ça te branche, tu peux toujours passer à la Maison des jeunes soit pour proposer d'autres activités, soit pour t'inscrire aux différentes sorties déjà planifiées.

Heures d'ouvertures : Lundi : fermé Mardi : 16h00-20h00 Mercredi : 16h00-20h00 Jeudi : 16h00-21h00 Vendredi : 16h00-22h00 Samedi : 16h00-23h00 Dimanche : fermé

Adresse: 43, Grand-rue • L-3394 Roeser

Tél.: 36 78 49

Séance publique du 18 avril 2005 Öffentliche Sitzung vom 18. April 2005

Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix. Falls das Resultat der Abstimmung nicht angegeben ist, ergab das Votum Einstimmigkeit.

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 16.00 heures et se termine à 17.45 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner, bourgmestre.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 16.00 Uhr und endet um 17.45 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Bürgermeister Arthur Sinner.

<u>Présences</u>/ Anwesende: Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

Absence(s) / Abwesend(e): -

1

■ Communications du collège échevinal

Il n'y a pas de communications de la part du collège échevinal.

2

Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

3.

Remplacement d'un membre à la commission de l'urbanisme et de la circulation

Par vote secret le conseil communal nomme M. Marc Polini en remplacement de M. François Decker, démissionnaire.

4

■ Convention avec une association

Le conseil approuve la convention conclue avec l'association Vélo-Union Esch relative à l'organisation de la 2e étape de la 56e édition de la Flèche du Sud qui se déroulera, comme de tradition, dans la commune de Roeser le 6 mai 2005.

5.

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à la poudrerie : vote définitif

Le conseil approuve le plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Houbësch » à la poudrerie à Kockelscheuer.

1

■ Mitteilungen des Schöffenrats

Es stehen keine Mitteilungen des Schöffenrats auf der Tagesordnung.

2.

■ Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Es liegen keine schriftlichen Fragen seitens der Gemeinderäte vor.

3.

Ernennung eines neuen Mitglieds im Verkehrs- und Städtebauausschuss

In geheimer Abstimmung ernennt der Gemeinderat Hrn. Marc Polini als Ersatz für Hrn. François Decker, der seinen Rücktritt erklärt hat.

4.

■ Vertrag mit einer Vereinigung

Der Gemeinderat nimmt den Vertrag mit der Vereinigung Vélo-Union Esch bezüglich der Organisation der 2. Etappe der 56. Ausgabe der Flèche du Sud an, welche am 6. Mai 2005 in der Gemeinde Roeser stattfindet.

5.

Bebauungsplan von Grundstücken der Pulverfabrik: definitive Abstimmung

Der Gemeinderat billigt den Bebauungsplan von Grundstücken am Ort «Houbësch» bei der Pulverfabrik in Kockelscheuer. Suite à l'approbation provisoire en séance du 16/12/2004, le projet a été soumis à enquête publique du 29/12/2004 au 27/01/2005. Suivant le procès-verbal d'enquête publique du 08/04/2005 aucune réclamation n'a été présentée.

6.

Centre de rencontre pour jeunes : projet définitif détaillé

Le conseil approuve le projet définitif relatif à la construction d'un centre de rencontre pour jeunes à Berchem.

Nach der provisorischen Abstimmung am 16/12/2004, wurde der Plan vom 29/12/2004 bis zum 27/01/2005 der Öffentlichkeit zur Einsicht vorgelegt. Laut Bericht der öffentlichen Umfrage wurde keine Beschwerde eingereicht.

6.

■ Jugendhaus: definitiver Plan

Der Gemeinderat billigt den definitiven Plan über die Errichtung eines Jugendhauses in Berchem.

Devis établi par le service technique communal Kostenvoranschlag		
Sous-total hors TVA / Summe ohne MWSt.	912.433 €	
TVA / MWSt.	136.865 €	
Total général TTC / Gesamtsumme	1.049.297 €	

7.

Personnel enseignant

- Le conseil prolonge le congé sans traitement de M. Pino Fiermonte jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011 pour assurer son avenir professionnel suite à sa réorientation professionnelle.
- Le conseil prolonge le congé sans traitement de M. Jean-Joseph Kirps jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011 pour assurer son avenir professionnel suite à sa réorientation professionnelle.
- 3. Le conseil accorde un congé à mi-temps à Mme Patrice Entringer-Schmitt, institutrice dans l'enseignement primaire.

8

Plan vert : programme d'exécution pour les exercices 2005 et 2006

Le conseil approuve le devis pour la réalisation de la cartographie des biotopes et du plan vert pour les exercices 2005 et 2006 dressé par la fondation « Hëllef fir d'Natur » et dont le coût total s'élève à 17.968,37 €.

9

Utilisation du bois indigène ou tropical avec certification FSC pour les projets communaux

Le conseil adopte la résolution concernant l'utilisation du bois indigène ou tropical avec certification FSC pour les projets communaux ayant la teneur suivante :

 Dans le souci de préserver les dernières forêts tropicales et de parer à la déprédation d'autres massifs forestiers, la Commune de Roeser 7.

Lehrpersonal

- Der Gemeinderat verlängert den Urlaub ohne Bezahlung von Hrn. Pino Fiermonte bis zum Ende des Schuljahres 2010/2011, um dessen berufliche Zukunft nach seiner beruflichen Neuorientierung abzusichern.
- Der Gemeinderat verlängert den Urlaub ohne Bezahlung von Hrn. Jean-Joseph Kirps bis zum Ende des Schuljahres 2010/2011, um dessen berufliche Zukunft nach seiner beruflichen Neuorientierung abzusichern.
- 3. Der Gemeinderat genehmigt F. Patrice Entringer-Schmitt, Lehrerin in der Primärschule, einen Halbzeiturlaub.

8.

Grünplan: Programm für die Jahre 2005 und 2006

Der Gemeinderat genehmigt den Kostenvoranschlag für die Erstellung der Kartographie der Biotope und des Grünplans für die Jahre 2005 und 2006, welcher von der Stiftung "Höllef fir d'Natur" aufgestellt wurde und dessen Kosten sich auf 17.968,37 € belaufen.

9.

Nutzung von einheimischen und tropischen Hölzern mit FSC-Zertifizierung bei Gemeindeprojekten

Der Gemeinderat nimmt den Beschluss über die Nutzung von einheimischen und tropischen Hölzern mit FSC-Zertifizierung bei Gemeindeprojekten an.

 Bemüht, die letzten tropischen Wälder zu schützen und die Verwüstung anderer Waldbestände zu verhindern, wird die Gemeinde utilisera pour ses propres besoins en premier lieu du bois des régions proches, de préférence avec certification FSC.

- 2. Si, pour des raisons motivées, la Commune devait renoncer au bois des régions proches, elle pourra exceptionnellement utiliser du bois tropical avec certification FSC obligatoire.
- Les services concernés de l'administration communale seront avisés de se conformer à cette décision pour les projets communaux et les décisions journalières.

10.

Subsides aux associations

Le conseil complète la liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside annuel par l'a.s.b.l. « Association Parkinson Luxembourg ». Le montant du subside annuel à allouer est de 50.- €.

11.

Réglementation de la circulation

- Le conseil édicte un règlement provisoire de la circulation dans l'intérêt de la sécurité des participants à la course de la 2e étape du 6 mai 2005 de la Flèche du Sud.
- 2. Le conseil édicte un règlement provisoire de la circulation à l'occasion de la manifestation « Spillfest » du COSL qui se déroulera le 5 mai 2005 à la patinoire de Kockelscheuer. Le stationnement est interdit sur l'ensemble du parking de la patinoire de Kockelscheuer le 05/05/2005.

12.

Questions orales des conseillers

Les conseillers n'ont pas posé de questions orales.

13.

Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle la zone forestière « Beetebuerger Bësch »

Le conseil donne un avis favorable au projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle la zone forestière « Beetebuerger Bësch » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bettembourg, Leudelange et Roeser.

- Roeser für den Eigenbedarf an erster Stelle Holz aus nahen Regionen verwenden, bevorzugt mit FSC-Zertifizierung.
- Wenn die Gemeinde Roeser auf einheimisches Holz verzichten muss, dürfen ausnahmsweise tropische Hölzer mit obligatorischer FSC-Zertifizierung verwendet werden.
- 3. Die Gemeindedienste werden aufgefordert, sich bei Gemeindeprojekten und bei täglichen Entscheidungen an diesen Entschluss zu halten.

10.

Zuschüsse an Vereine

Der Gemeinderat vervollständigt die Liste der nichtkommunalen Vereine, welche Anrecht haben auf einen jährlichen Zuschuss, durch den Verein "Association Parkinson Luxembourg asbl". Der jährliche Zuschuss beträgt 50 €.

11.

■ Verkehrsreglemente

- Der Gemeinderat verordnet ein provisorisches Verkehrsreglement, welches am 6. Mai 2005 anlässlich der 2. Etappe der Flèche du Sud in Kraft tritt.
- Der Gemeinderat verordnet ein provisorisches Verkehrsreglement anlässlich der Veranstaltung "Spillfest" des COSL, welche am 5. Mai 2005 auf der Eisbahn in Kockelscheuer stattfindet. Das Parken auf dem gesamten Parkplatz der Eisbahn ist verboten.

12.

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Die Gemeinderäte stellten keine Fragen an den Schöffenrat.

13.

Großherzoglicher Gesetzentwurf, welcher den Waldbestand « Beetebuerger Bësch » zur nationalen Schutzzone und zum Naturschutzgebiet erklärt

Der Gemeinderat spricht sich für den großherzoglichen Gesetzentwurf, welcher den Waldbestand « Beetebuerger Bësch » zur nationalen Schutzzone und zum Naturschutzgebiet erklärt, aus. Die Schutzzone befindet sich auf den Gebieten der Gemeinden Bettemburg, Leudelingen und Roeser.

Vote / Abstimmung		
10 Oui / Ja	0 Non / Nein	1 Abstention / Enthaltung
Dondelinger, Dostert, Ferro, Jungen, Quintus, Reding, Reiter, Schleck, Seywert, Sinner		Rosen

Duerffest

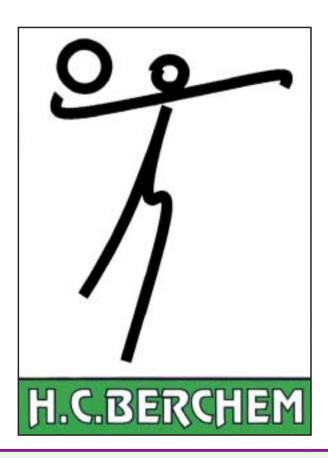
zu Bierchem bei der Schoul

Sonndeg, den 3 . Juli 2005 vun 11.00 Auer un

Gegrills: Spareribs – Thüringer – Mettwurscht etc. (3 Menüen zur Auswiel mat Fritten an Zalot)

- > Spiller Quiz Tombola
- ➤ Mat der Päerdskutsch duerch Bierchem

Live Music: "FADE TO GRAY"



Rue Hans Adam à Berchem



La «rue Hans Adam» se trouve à Berchem et fait partie du quartier résidentiel «Kôpecht».

Hans Adam est né le 23 février 1884 à Anspach/ Taunus de nationalité allemande. Il travaillait comme ouvrier métallurgique auprès de HADIR à Differdange. Adam s'est fait un nom par le fait d'avoir rejoint les rangs du mouvement de la grève nationale du 31 août 1942 et surtout parce que c'était lui-même qui avait lancé le signal pour la grève dans l'usine.

Pour rappel, cette grève a eu lieu pour protester contre la tentative des occupants nazis et du gauleiter Gustav Simon, de la germanisation forcée des Luxembourgeois et de notre pays.

Hans Adam, bien que de nationalité allemande, fut condamné à mort pour cet acte et décapité par les nazis le 11 septembre 1942 à Cologne-Klingelpütz.



An der Zäit

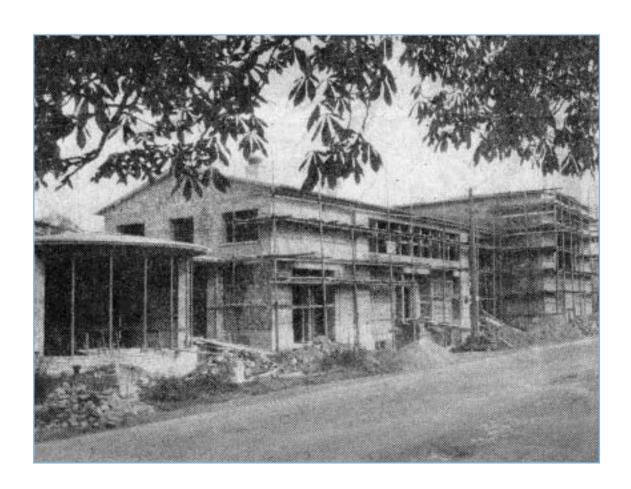
Gemeindebau in Roeser

Auszug aus dem Luxemburger Wort 1965

"Wir haben schon bei der Planung, dann beim Richtfest über den neuen Gemeindebau berichtet, der gegenüber der jetzigen Mairie und Schule errichtet wird. In dem alten Bau ist der Schulraum zu knapp geworden und die Räumlichkeiten für die Gemeindeverwaltung entsprechen nicht mehr den Erfordernissen der jetzigen Zeit.

In den Neubau soll die Gemeindeverwaltung einziehen, worauf im jetzigen Schulhaus eine neue Spielschule, eine Sport- und Festhalle, zusätzliche Klassensäle eingerichtet werden sollen.

Unter der Leitung von Hrn. Architekt Et. Galowich aus Luxemburg werden die Außenarbeiten an diesem neuen Gemeindehaus bis zum 1. Oktober abgeschlossen sein. Da die Zimmer fertig sind, wird die Firma Jean Biever aus Düdelingen unverzüglich mit der Zinküberdachung beginnen. Die Außenschreinerei besorgt die Firma Jean Feiereisen et Fils aus Useldingen, die Verglasung Hr. Math. Stemper aus Mersch und die Metall-Außenabschlüsse Hr. Jos. Mieszala aus Zolver. Unser Bild zeigt die schmucke Rotonde, die für die Spielschule vorgesehen ist. Der anschließende, langgestreckte Bau soll die Mairie-Räumlichkeiten aufnehmen (Garage, Büros, Sitzungssaal usw.). Der hintere, erhöhte Gebäudeteil wird im Erdgeschoss ein Lehrschwimmbecken und auf dem Stockwerk einen Turn- und Festsaal begreifen. Die Gemeindeverwaltung ist für ihre Initiative im Dienste der Jugend und der Allgemeinheit wärmstens zu beglückwünschen."



Occupation d'étudiants

L'administration communale de Roeser occupera des élèves et des étudiants pendant les vacances d'été 2005

- Les inscriptions doivent se faire au moyen du présent formulaire à renvoyer à l'administration communale avant le 30 mai 2005 au plus tard
 - aucune autre forme d'inscription n'est acceptée
 - une seule candidature par formulaire
 - en cas d'empêchement ou d'impossibilité de se présenter au travail, la candidature doit être retirée au plus tard le 17 juin 2005
- Un certificat de l'établissement scolaire est à joindre

Périodes d'occupation	du	au	
1	18 juillet	29 juillet	
2	1 août	12 août	
3	29 août	9 septembre	

Période d'engagement maximale	Nombre d'heures et horaires de travail	
2 semaines (sur une seule période)	40 heures par semaine à raison de 8 heures par jour du lundi au vendredi service administratif: 8.00 - 12.00 et 13.00 - 17.00 service de régie: 7.30 - 12.00 et 13.00 - 16.30	

CONDITIONS D'ADMISSION

- → Voir le règlement au verso.
- → Le nombre maximal d'étudiants à occuper sur l'ensemble des périodes est de 45.
- → Les étudiants doivent se conformer aux horaires fixés par l'administration et suivre les ordres donnés par le personnel communal; en cas de non-respect l'étudiant sera renvoyé sur-le-champ.
- → Les étudiants qui s'inscrivent pour les travaux d'étudiants et qui ne se présentent cependant pas au travail seront rayés d'office de la liste des candidatures à l'occupation d'étudiants de l'année suivante.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et prénom :				
Adresse complète :				
Matricule (sécurité sociale) :	Téléphone :			
SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT	SIGNATURE DU TUTEUR			

L'étudiant s'engage à respecter et à suivre les consignes décrites ci-dessus.



Occupation d'étudiants

Règlement concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

- **Article I.** L'occupation d'élèves et d'étudiants à l'administration communale est régie en général par la législation y relative en vigueur et par le présent règlement en particulier.
- **Article II.** L'engagement d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires est organisé par le collège des bourgmestre et échevins qui déterminera chaque année le nombre de postes vacants à pourvoir en fonction des besoins, contraintes et disponibilités des services communaux.
- Article III. Les dates et périodes d'occupation sont fixées par le collège échevinal et publiées par lui.
- **Article IV.** Les demandes pour l'occupation pendant les vacances scolaires doivent être faites sur un formulaire spécial édité par l'administration communale.
- Article V. Est considérée comme élève ou étudiant toute personne âgée de seize ans au moins et n'ayant pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans accomplis, qui est inscrite dans un établissement d'enseignement, luxembourgeois ou étranger, et qui suit de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein. Il en est de même de la personne dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de quatre mois.
- **Article VI.** L'occupation est basée sur un contrat d'engagement qui doit être conclu par écrit pour chaque élève ou étudiant individuellement, au plus tard au moment de l'entrée en service.
- **Article VII.** L'occupation par l'administration communale d'un élève ou d'un étudiant sur base d'un contrat de stage n'entre pas dans le cadre du présent règlement.
- Article VIII. Lorsque le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes vacants, le sort décidera.
- **Article IX.** Les élèves et étudiants doivent en outre remplir les conditions suivantes pour être admissibles à une occupation pendant les vacances scolaires:
 - résider dans la commune de Roeser,
 - joindre à la demande un certificat de l'établissement d'enseignement fréquenté pendant l'année scolaire en cours,
 - en cas d'âge mineur, faire preuve de l'autorisation des parents ou tuteurs.
- **Article X.** Les élèves et étudiants doivent se conformer aux horaires fixés par le collège échevinal et suivre les ordres donnés par le personnel communal sous peine de renvoi sur-le-champ.



Peffermill(ch)en

D'Avant-Première vum neie Programm vun der Peffermill(ch)en "Dat Bescht kënnt eréischt" ass wéi all Joer am Réiserbann gewiescht.

Duerno war d'Première an der Stad am Art Café am Haff vum Kapuzinertheater an nach vill Virstellunge koumen no, ier mir och op d'Tournée uerchter d'Land gaang sinn.

Zanter méi wéi 10 Joer spillt d'Peffermill(ch)en ëmmer erëm fir e gudden Zweck. Dat war scho fir d'Jongenheem zu Lëtzebuerg, Les Amis du Tibet, Hëllef fir Rumänien, Amitié Luxembourg-Cuba an anerer.

Dëst Joer ware mir immens betraff duerch déi grouss Nout, déi den Tsunami iwwer schrecklech vill Mënschen an Asien bruecht huet. D'Peffermill(ch)en huet dofir e Projet vun der CARITAS Lëtzebuerg a Sri Lanka mat 4000 € ënnerstëtzt.

Mir soen alle Leit merci, déi ons gehollef hunn hëllefen.



Saison 2005



Tennis-Club Roeserbann





A partir du 1er mai, les deux courts de tennis près de l'école à Berchem sont de nouveau ouverts aux intéressés. Tous ceux qui aiment pratiquer le tennis et qui désirent devenir membre du «Tennis-Club Réiserbann» ont la possibilité de se renseigner sur les modalités d'inscription le **samedi, 14 mai 2005 de 10.00 à 12.00 heures** dans le club-house à Berchem, rue de Bettembourg, derrière l'école primaire.

Abonnement pour enfants et étudiants : 37 € pour la saison

Abonnement pour adultes :

75 € pour la saison

100 € pour la saison

Abonnement familial (2 adultes + 2 enfants) :

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à appeler Dan Capésius (Tél. : 36 92 32 220).



Schoulsportdag 2005



De 24. a 25. Mäerz gouf an der Schoul zu Crauthem de Schoulsportdag ofgehal. Verschidden Atelieren hunn de Kanner vun der Spillschoul bis zum 6. Schouljoer eng apper Zuel vu Sportaarten bäibruecht wéi Ping-Pong, Basketball, Schwammen, Self-Defense, Handball, Kick-Boxen, Step Aerobic, Rugby, Velo, Lafen ...







Etat civil - «Janvier-mars 2005»

	Naissances	
Nom et prénom	Localité	Date de naissance
ROCK Luca	Crauthem	02/01/2005
MEYERS Kell	Peppange	05/01/2005
VAN DER HAUWAERT Juliette Sofie	Roeser	06/01/2005
LOCOSELLI Bartholomeo	Bivange	13/01/2005
GONÇALVES Thomas	Bivange	07/02/2005
MARQUES Elena	Berchem	09/02/2005
MERTENS Malika Eurydice Margrit	Bivange	21/02/2005
MORIS Vanessa Elisabeth Bernadette	Bivange	22/02/2005
MOREIRAS RIBEIRO Gil	Berchem	25/02/2005
DIAS CANELHAS Lucas	Berchem	26/02/2005
PETIT Julie	Crauthem	12/03/2005

Partenariats			
Partenaire	Partenaire	Date de la déclaration	
DE CILLIA Marco	SPRENGER née KACZMAROWSKI Monika Katharina	17/03/2005	
EVERETT Thomas Godfrey	HENQINNET Aline Ghislaine	18/03/2005	
GIESEN Klaus Gerhard	PATER Linda Francine Victorine	24/03/2005	NEV

La déclaration de partenariat - une nouvelle mission pour les communes !

Par la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, le législateur a créé un nouveau droit «civil» en la forme de la déclaration de partenariat. Cette déclaration autorise deux personnes, qui ne veulent ou qui ne peuvent pas contracter le mariage traditionnel, à officialiser leur communauté de vie et ceci indépendamment de leur sexe.

Le partenariat règle sous certaines conditions les effets patrimoniaux, certains droits de la sécurité sociale ou de la fiscalité et permet aux déclarants de définir d'autres droits et obligations par un acte notarié en la matière.

Cette nouvelle législation est en vigueur depuis novembre 2004 et le collège échevinal a décidé depuis de considérer la cérémonie du partenariat de la même façon que l'acte civil de mariage. Naturellement, il est laissé le libre choix aux partenaires futurs, s'ils veulent ou non avoir une telle cérémonie, c.-à-d. l'allocution par un représentant du collège échevinal, un vin d'honneur, un bouquet de fleurs, une photo publiée sur le site Internet et dans le «Buet» et un petit cadeau de souvenir.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi relative aux effets légaux de certains partenariats et jusqu'à la publication de ce «Buet», trois déclarations de partenariat ont eu lieu dans notre commune, toutes les trois formant des couples traditionnels entre homme et femme.

Pour de plus amples renseignements sur la déclaration de partenariat, de même que sur les mariages civils, n'hésitez pas à contacter le bureau de la population, respectivement l'état civil de notre administration communale (Tél.: 36.92.32.220 ou 36.92.32.221; e-mail: daniel.capesius@roeser.lu ou luc.dominicy@roeser.lu).

Décès			
Nom et prénom	Localité	Date du décès	
HERMANN Catherine Irène	Kockelscheuer	07/01/2005	
SCHNEIDER Astrid Jeanne Anne	Livange	28/01/2005	
STEINBERG Louis	Crauthem	14/02/2005	
MILLER Emile	Crauthem	20/02/2005	
BRITZ René Jacques	Bivange	12/03/2005	

Rétrospective mars-avril

Gala-Concert vun der Harmonie Réiserbann



Virun 100 Joer gouf d'Réiserbänner Musek gegrënnt. Den 20. Mäerz 2005 hunn d'Festivitéiten mam Gala-Concert an der Krautemer Sportshal ugefaangen. Dëse Concert stung dëst Joer ënnert dem Thema "La HMR et ses solistes" an etlech Solisten aus den eegene Reien hunn hiert Kënnen ënner Beweis gestallt.

Bis Enn dëses Joers ginn nach eng etlech Festivitéiten organiséiert :

- 7. Mee um 20h00 : Concert mat der Zolwer Musek an der Sportshal
- 17. Juni um 21h00 : Stroke-X an The Musketeers am Zelt op de Päerdsdeeg
- 16. a 17. Juli : Photosausstellung an der Gemeng
- 17. Juli um 15h00 : Fändelswei
- 17. September um 20h00 : Erny Hammes Jazz Quintett am Festsall
- 2. Oktober um 16h30 : Kiermesconcert mat der Musek vun St-Foy de Lyon
- 15. Oktober: Pom-Pom's Bal am Zelt virum Museksall
- 16. Oktober : Thé dansant mat den Trei Sei am Zelt virum Museksall
- 17. November um 20h00 Auer: Concert mat den Guides Royales de Bruxelles an der Sportshal
- 17. Dezember um 20h00 Auer : Wanterconcert an der Sportshal

Weider Informatiounen fannt Dir um Internet www.hmr.lu.



Photos: Norbert Hansen

Offizielle Einweihung des neuen Gemeindehauses



Einweihung des Gemeindehauses durch Innen- und Landesplanungsminister Jean-Marie Halsdorf

Zur Einweihung am Freitagnachmittag, den 22. April 2005, begrüßte Bürgermeister Arthur Sinner den Innen- und Landesplanungsminister Jean-Marie Halsdorf, Gesundheitsminister Mars Di Bartolomeo. Distriktkommissar Charles Lampers, Mitglieder der Schöffenräte der Nachbargemeinden sowie eine Delegation aus der Gemeinde Turi (Italien). Des Weiteren hatten sich das Gemeindepersonal, Vertreter der Ortsvereine sowie zahlreiche Personen aus dem öffentlichen und politischen Leben zu dieser feierlichen Einweihung im Festsaal eingefunden.

Arthur Sinner ging in seiner Ansprache auf die Entstehung des neuen Gemeindehauses ein, das wegen der demografischen Entwicklung der Gemeinde Roeser unumgänglich wurde, und das in Zukunft ganz im Dienst der Einwohner des Roeserbanns stehen soll.

Innenminister Jean-Marie Halsdorf wies in seiner Ansprache darauf hin, dass dieses neue Gemeindehaus sicherlich die Anforderungen an eine moderne Gemeindeverwaltung erfüllen wird. Er begrüßte auch die Idee eines überregionalen Denkens durch die Präsenz der ausländischen Ehrengäste bei den Einweihungsfeierlichkeiten.

Anschließend fand ein Rundgang durch das neue Gemeindehaus statt, bei welchem die verschiedenen Säle eingeweiht wurden.



Paquet der Gemeinde Zoufftgen



Einweihung des Sitzungssaals "Turi" durch Bürgermeister Nicola De Grisantis der Gemeinde Turi



Einweihung des Konferenzsaals "Francis Klein" durch Frau Tessy Klein

Manifestatiounskalenner / Mee-Juni 2005

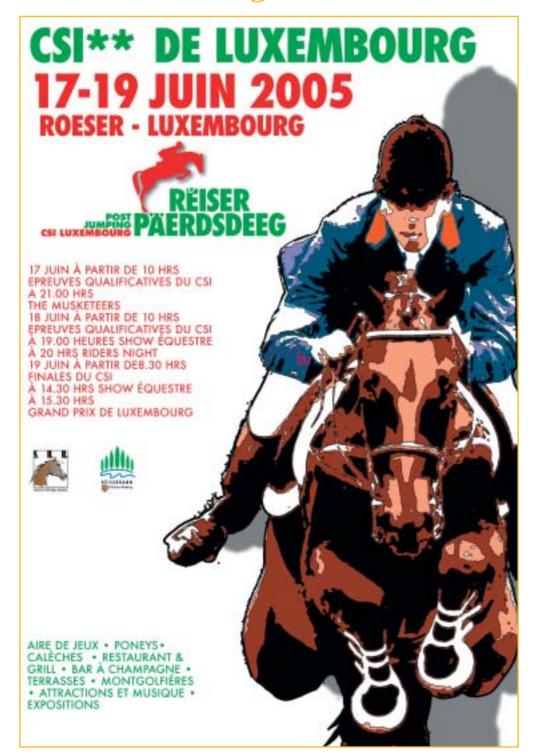
Mardi 03.05				
20:00	Assemblée générale	Pavillon communal - Francis Klein	Colonies de vacances	
Samedi 07.05				
20:00	Concert de l'Harmonie Municipale	Hall sportif	100 Joer Réiserbänner Musek	
	de Soleuvre	•		
Jeudi 12.05				
19:00	Remise des certificats	Salle des fêtes «François Blouet»	Internetstuff Roeserbann	Mee
Samedi 14.05				P
10:00 - 12:00	Portes ouvertes	Club-house à Berchem, rue de Bettembourg	Tennis-Club Réiserbann	
Vendredi 27.05				
15:00 - 18:00	Exposition de peintures à l'aquarelle des participants aux cours communaux	Centre Edward Steichen - salle «The Family of Man»		2005
Samedi 28.05				
15:00 - 18:00	Exposition de peintures à l'aquarelle des participants aux cours communaux	Centre Edward Steichen - salle «The Family of Man»		
Dimanche 29.05				
10:00 - 12:00 et de 15:00 - 18:00	Exposition de peintures à l'aquarelle des participants aux cours communaux	Centre Edward Steichen - salle «The Family of Man»		
Samedi 04.06				
19:00	Mammendagsfeier	Salle des fêtes «François Blouet»	Gaart an Heem Réiserbann	
Mercredi 08.06		,		4
19:30	Filmowend mat der Association pour un monde uni asbl	Centre Edward Steichen - salle «The Family of Man»	Fraen a Mammen Béiweng-Bierchem	
Vendredi 10.06				
15:00	Exposition de peintures à l'acrylique des participants aux cours communaux	Salle des Fêtes «François Blouet»		
Samedi 11.06				
15:00	Exposition de peintures à l'acrylique des participants aux cours communaux	Salle des Fêtes «François Blouet»		
Dimanche 12.06				
10:00 - 12:00 et de 15:00 - 19:00	Exposition de peintures à l'acrylique des participants aux cours communaux	Salle des Fêtes «François Blouet»		
Jeudi 16.06				٠
	Concours international de sauts	Site Hechesfeld	Réiser Paerdsdeeg asbl	12
Vendredi 17.06				E
	Concours international de sauts	Site Hechesfeld	Réiser Paerdsdeeg asbl	
20:00	Strocke-X + The Musketeers	Site Hechesfeld	Harmonie Municipale Roeserbann	Juni 2005
Samedi 18.06				U
	Concours international de sauts	Site Hechesfeld	Réiser Paerdsdeeg asbl	
Dimanche 19.06				
	Concours international de sauts	Site Hechesfeld	Réiser Paerdsdeeg asbl	
Mercredi 22.06				
	Célébration de la Fête Nationale : Bal populaire	Site Hechesfeld	Commune	
Samedi 25.06				
	Bal Challengers	Site Hechesfeld	Réiser Paerdsdeeg asbl	
9:00	Musées-Fest	Musée rural Peppange	Amis de l'Histoire du Roeserbann	
Dimanche 26.06				
10:00	Musées-Fest	Musée rural Peppange	Amis de l'Histoire du Roeserbann	
Jeudi 30.06				
19:30	Remise des certificats aux participants aux cours communaux	Salle des fêtes «François Blouet»	Commission culturelle	
				_

De Plakatstäil



Samedi 07.05					
14:00	HC Berchem - Bettembourg/Bascharage (Cadets)	Hall sportif			
Dimanche 08.05		Tran sportin			
16:00	HC Berchem - Mersch (Cadettes)	Hall sportif			
18:00	HC Berchem - Dudelange (Dames)	Hall sportif			
Dimanche 22.05	Dimanche 22.05				
16:00	HC Berchem - Diekirch (Seniors II)	Hall sportif			
Samedi 04.06					
13:00	HC Berchem : Tournoi pour le Télévie	Hall sportif			

Réiser Päerdsdeeg 17.-19. Juni 2005



CSI de Luxembourg - Postjump

Quoi de neuf en 2005?

Les années se suivent et se ressemblent diront quelques-uns. Oui et non est la réponse à cette affirmation. Si une manifestation tient depuis 13 années, il est certain que tout ce qui a fait le succès d'une organisation tient et doit tenir la route. Il est aussi certain qu'on ne peut pas chaque année réinventer la roue. Toutefois, nous essayons d'édition en édition de proposer aux sponsors et spectateurs de nouvelles touches par ci et là. Ce sera également le cas en 2005.



CSI** deux étoiles

À commencer par le CSI de Luxembourg qui fera un "upgrade" en s'inscrivant dans le calendrier international comme CSI** deux étoiles. Ce changement a comme objectif d'attirer encore plus de cavaliers de haut niveau, d'offrir donc aux sponsors et spectateurs une manifestation sportive d'un niveau plus élevé. Cela aura naturellement comme conséquence une augmentation des coûts, mais également une approche qualitative plus poussée.

VIP Riders Club

Basé sur l'expérience de l'année passée, nous avons repensé entièrement notre approche réception VIP. L'espace VIP Riders Club sera installé dans une tente à deux niveaux, dont le premier étage sera réservé aux Event- et aux Main-Sponsors. Il sera également, dans la mesure de l'espace disponible, ouvert aux autres sponsors ou intéressés (cavaliers et propriétaires) par le biais de packages spécifiques. Les invitations limitées seront uniquement valables pour une journée spécifique. Au Riders Club, les boissons seront offertes à discrétion.

Le rez-de-chaussée sera disponible pour les autres sponsors avec tables réservées. Toutefois cet espace sera également public. Dans cet espace les consommations seront payantes en espèce ou par bons remis aux sponsors.

Journée de la montgolfière

En collaboration avec la Communauté aérostatique, la Journée de la montgolfière présentera le samedi 18 juin aux visiteurs le monde des montgolfières. Avec démonstrations et envol de plusieurs montgolfières le samedi soir. Les invités de sponsors auront la priorité pour faire leur baptême de l'air en montgolfière.



Animation

Show équestre

Le show équestre qui aura lieu samedi soir et dimanche avant le Grand Prix de Luxembourg, sera la pièce maîtresse de notre programme d'animation. Comme nous sommes encore en pourparlers, le programme définitif sera communiqué après la signature des contrats.

Music Night

Vendredi soir sera placé sous le signe de la musique avec le groupe de DJ's "The Musketeers" avec au menu Texmex and more.

Riders Dinner and Night

Après l'envol de montgolfières et le show équestre, la gastronomie et la musique pop, rock et disco seront au menu le samedi soir.

Enfants

L'aire de jeux pour les enfants sera redessinée et comprendra un encadrement de moniteurs. Poneys et excursions en calèche complèterons le programme d'animation.

Gastronomie

Le restaurant du tournoi sera opéré par un traiteur luxembourgeois et sera adjacent aux espaces VIP. A midi un buffet froid et chaud devrait combler tous les goûts et appétits.

Le vendredi soir un buffet Tex-Mex sera proposé aux sponsors, visiteurs et participants du CSI.

Le samedi soir aura lieu le Riders Dinner avec service à table.

Le dimanche après-midi des amuse-bouches seront servis au Riders Club.

La gastronomie ne serait pas complète sans les grillades proposées par les clubs locaux.

